

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Le boom du photovoltaïque en Suisse**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Le boom du photovoltaïque en Suisse, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.05.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Alternativenergien	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Alternativenergien

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 01.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la sécurité de l'approvisionnement énergétique a fait de l'ombre à toutes les autres thématiques dans la presse helvétique, **le boom du photovoltaïque s'est retrouvé sous les feux des projecteurs**. D'un côté, de nombreux journaux ont relayé la très (ou trop) forte demande en panneaux photovoltaïques en Suisse. D'après ces articles, une réponse des helvètes à la hausse des prix de l'énergie et au risque de pénurie d'électricité est d'investir dans l'énergie solaire. Face à cette forte demande, l'offre a de la peine à suivre. Deux apprentissages dans le domaine de l'énergie solaire ont d'ailleurs été spécialement conçus pour garantir une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée à moyen-terme. D'un autre côté, les installations photovoltaïques au sol sur des grandes surfaces dans les régions alpines ont animé les débats. Le pragmatisme de la production (urgente) d'énergie s'est souvent heurtée à la protection des paysages et de l'environnement. Une motion a d'ailleurs été déposée au Parlement (Mo. 22.3035) par la sénatrice Heidi Z'graggen (centre, UR) afin de rédiger une législation spéciale pour ces installations.<sup>1</sup>

---

1) AZ, 3.8.22; NZZ, 8.8.22; TA, 9.8.22; SoZ, 21.8.22; 24H, CdT, 30.8.22; NZZ, 31.8.22; NZZ, WW, 1.9.22; LT, 2.9.22; AZ, TA, 3.9.22; AZ, 15.9.22; 24H, 16.9.22; TA, 20.9.22; WW, 22.9.22; CdT, 27.9.22; 24H, 28.9.22; TA, 1.10.22; LT, 3.10.22; SOZ, 6.10.22; Lib, 12.10., 22.10.22; NZZ, 28.10.22; 24H, 1.11., 7.11.22; LT, 10.11.22; Lib, 23.11.22